



AVIS n° 105

Avant-Projet d'Accord de coopération
organisant la mise en œuvre d'un
cadastre des parcours éducatifs et
post-éducatifs

Adopté le 8 octobre 2013

Rue de Stalle 67 – 1180 Bruxelles

T +32(0)2 371 74 32 – info@ccfee.be – www.ccfee.be

Recommandations

La CCFEE se félicite de l'avancée que constitue cet Avant-Projet d'Accord de coopération dans la production structurelle d'un Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, notamment parce qu'il permettra de compléter les indicateurs européens relatifs à Bruxelles, et recommande de :

- 1. Préciser les finalités de l'accord dans le texte de l'Accord de coopération même** à l'instar des éléments repris dans la Note au Gouvernement conjoint. Ces finalités devraient être de fournir aux décideurs et aux opérateurs les données de suivi et d'analyse leur permettant de mieux piloter à différents niveaux (Fédération Wallonie-Bruxelles, Régions, Bassins) l'action des opérateurs, d'améliorer les parcours des individus et de faciliter les transitions des jeunes en difficulté entre les différents systèmes d'enseignement, de formation et d'insertion dans l'emploi, et ce notamment en alimentant des évaluations de ces parcours ;
- 2. Mener au plus vite à terme les chantiers d'amélioration des données de l'Enseignement de promotion sociale et de l'EFPME/SFPME**, en veillant notamment à la cohérence entre le nouveau « Décret pilotage » de l'Enseignement de promotion sociale et les besoins de la méthodologie « cadastre » ;
- 3. Résoudre de manière prioritaire les problèmes rencontrés pour connaître le(s) diplôme(s) obtenu(s) par les élèves sortis du système scolaire francophone ;**
- 4. Injecter également, dès que possible, dans ce nouvel outil des informations sur les certifications délivrées par les opérateurs de formation**, afin de rendre ainsi la démarche d'autant plus pertinente et coller aux perspectives du futur « Cadre francophone des certifications »¹ ;
- 5. Veiller à ce que l'outil permette bien de documenter les travaux des Instances de Bassins de vie ;**
6. Veiller, comme le pratiquent déjà certains opérateurs et travaux, à se donner les moyens **ne pas multiplier les demandes aux centres de formation et établissements d'enseignement, ainsi qu'à organiser les retours d'analyse vers ces acteurs de terrain** pour assurer la collecte de données les plus pertinentes et lui donner du sens ;
- 7. Exploiter avec les acteurs flamands les possibilités qu'ouvre leur présence dans le Comité de pilotage comme observateurs** pour améliorer une connaissance globale des parcours à Bruxelles ;
- 8. Verser, dans ce but également, les données diplômes francophones disponibles et à venir dans la « Datawarehouse » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) ;**
9. Saisir l'opportunité ouverte par la présence au sein du Comité de pilotage d'un ensemble large de services utilisant la « méthodologie cadastre » pour **faire dialoguer l'ensemble des projets en cours et à venir liés à cette démarche ;**
- 10. Prévoir de compléter les analyses permises par cette « méthodologie cadastre » par des enquêtes quantitatives et qualitatives plus précises** sur certains enjeux identifiés par le cadrage issu du Cadastre (et notamment tirer les enseignements des résultats attendus en 2014 de la recherche sur les trajectoires des jeunes en alternance à Bruxelles).

¹ Cadre francophone des certifications, dans lequel il est par ailleurs envisagé de créer un autre outil de type « répertoire » : un cadastre des certifications.

1. Rétroactes

La CCFEE a été saisie par le Ministre de la formation professionnelle à la Commission communautaire française concernant le Projet d'Accord de coopération organisant la mise en œuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs.

En résumé, la « méthodologie cadastre » consiste à utiliser un identifiant commun à des individus (en l'occurrence le n° de registre national sous diverses conditions techniques de respect de la vie privée) afin de retracer leurs parcours dans et entre l'éducation, la formation et/ou l'insertion sur le marché du travail. Plus précisément, il s'agit de croiser des informations individualisées issues des bases de données administratives centralisées (produites par les services publics d'un des trois champs) avec celles de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

Développée par l'Université libre de Bruxelles² (Metices), cette méthode a déjà connu 3 applications :

- La recherche exploratoire « Cadastre des sortants de l'enseignement », publiée par l'IWEPS (et commanditée avec la FWB)³ ;
- L'étude complémentaire à la première sur les « sortant.es bruxellois.es de l'enseignement »⁴, commanditée par la CCFEE ;
- Une analyse des sortant.es de l'enseignement supérieur, en cours de finalisation et commanditée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (le cabinet de l'enseignement supérieur), et l'IWEPS pour une analyse complémentaire;

Trois chantiers supplémentaires ont été ouverts dans ce cadre :

- Le croisement récurrent des données DMFA de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, avec celles d'ACTIRIS, en lien avec l'« outil commun de suivi des personnes en formation après 6 et 12 mois », prévu dans l'Accord de coopération « Politiques croisées Emploi-Formation »⁵ (en cours) ;
- Une étude des parcours des stagiaires de Bruxelles Formation et de ses partenaires, commanditée par le Cabinet du Ministre de la Formation et Bruxelles Formation (en cours) ;
- L'étude sur les trajectoires des jeunes en alternance commanditée par les CEFA, le SFPME et la CCFEE avec l'appui de Bruxelles Formation, du Ministère de la RBC et du Ministère de la FWB (en cours).

Pour l'analyse des parcours au sein du système scolaire obligatoire et à la sortie de celui-ci (sur le marché du travail ainsi que dans d'autres systèmes d'enseignement et/ou de formation), la « méthodologie cadastre » a déjà fait ses preuves⁶. Elle avait d'ailleurs fait l'objet d'un soutien appuyé dans l'avis n°88 de la CCFEE « Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des Jeunes en RBC »⁷. Les recommandations 2.3.3. et 2.3.4. de cet avis invitaient en effet à :

- *S'appuyer sur une connaissance des parcours scolaires dans le secondaire ;*
- *Poursuivre, approfondir et élargir l'exploration amorcée dans la recherche « cadastre ».*

² METICES, Institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles : <http://metices.ulb.ac.be/spip.php> ; contacts : Pierre Desmarez et Valter Cortese.

³ Pierre Desmarez, Pasquale Ceniccola, Valter Cortese, Matthieu Veinstein, *L'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes issus de l'enseignement secondaire*, Institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles (METICES), IWEPS, Discussion paper 1004, juin 2010, téléchargeable sur : <http://www.iweps.be/sites/default/files/dp1004.pdf>

⁴ Pasquale Ceniccola, Nouria Ouali, Pierre Desmarez et Matthieu Veinstein, *Différenciation des parcours scolaires et des trajectoires professionnelles des sortant.es bruxellois.es du système éducatif de la Région de Bruxelles-Capitale, Rapport final*, ULB – Metices, CCFEE, Bruxelles, septembre 2010 ; téléchargeable sur : <http://ccfee.be/publications/enseignement/item/367-les-sortantes-bruxelloises-de-l-enseignement-secondaire-differenciation-des-trajectoires-professionnelles>

⁵ Voir l'Avis 97 de la CCFEE, [Données relatives aux parcours des stagiaires de l'insertion socioprofessionnelle](#), adopté le 13 décembre 2011.

⁶ Voir les interventions de Christine Mainguet dans les séminaires statistiques CCFEE/IWEPS et LaboJeunes : <http://ccfee.be/publications/seminaires-statistiques>

⁷ Voir l'Avis n°88 de la CCFEE, [Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des jeunes en Région bruxelloise](#), adopté le 6 avril 2010.

Le Projet d'Accord de coopération rejoint cette double perspective en cherchant analyser les parcours à la fois dans les systèmes d'éducation secondaire (francophone et germanophone) et puis à la sortie de ceux-ci auprès d'autres opérateurs d'enseignement et de formation.

2. Considérations générales

2.1. Soulignons d'emblée que rendre structurelle la mise en œuvre de cette méthodologie cadastre est d'une importance cruciale dans la constitution de connaissances qui permettront d'améliorer :

- les transitions des jeunes (particulièrement peu scolarisés) de l'école vers la formation et l'emploi,
- et donc les articulations entre les opérateurs dans le but justement de faciliter de telles transitions plus performantes.

2.2. A cet égard, l'article 2 du Projet d'Accord de coopération reprend des objectifs d' « analyse », mais aucune finalité en termes d'action publique pourtant formulée dans la Note au Gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire (point A1 de l'exposé du dossier) :

- « Permettre aux pouvoirs publics d'assurer une évaluation plus précise de l'impact de l'enseignement et des formations dispensées sur la vie et le parcours des élèves et des étudiants et, de ce fait d'améliorer le pilotage de notre système éducatif » ;
- « Améliorer le pilotage des politiques menées en matière d'enseignement et de formation et les liens entre ces différentes politiques ».

En-dehors des objectifs de connaissance, il importe d'explicitier et préciser dans le corps du texte du Projet d'Accord les objectifs visés en termes de « pilotage » des différents champs concernés. Le « pilotage » peut en effet recouvrir différents aspects : assurer un suivi rapproché sur le temps court ou, ce que le cadastre permet, un retour réflexif de plus long terme, nourrir certaines décisions précises (sur le soutien aux individus dans leurs transitions, sur les articulations entre opérateurs, une certaine concertation de leurs offres par exemple, ou les deux à la fois), évaluer (ce qui constitue une démarche spécifique qui demande une réflexion approfondie avec les acteurs avant d'être entamée)... Ce pilotage concerne nécessairement l'ensemble des cohortes d'individus, mais il peut se focaliser, ou non, sur les publics les plus fragiles, etc. Toutes ces variantes dans les objectifs que l'on peut poursuivre ne sont pas sans effets techniques et politiques.

2.3. **De manière générale, cette méthode présente par rapport aux enquêtes de nombreux avantages en termes d'exhaustivité, de précision et de disponibilité des données, de coût, de possibilités de récurrence, etc. Mais elle présente également des limites :** les données administratives sont collectées dans des objectifs de gestion administrative et budgétaire (et non de pilotage des politiques) et sont donc parfois lacunaires (on reviendra aussi plus loin sur l'absence de données individualisées sur le diplôme à la sortie de l'enseignement secondaire, variable cruciale s'il en est) ou difficilement exploitables dans un objectif d'analyse (les données sont par exemples modularisées – en unités de formation suivies - et non individualisées dans l'Enseignement de promotion sociale).

Autre limite : les données administratives, dans l'enseignement surtout⁸, sont le plus souvent constituées sur la base de comptages annuels uniques à date fixe, ce qui « écrase » les variations en cours d'année (parfois importantes) des populations d'un opérateur. Notons que la recherche sur les trajectoires des jeunes en alternance en cours de réalisation en Région de Bruxelles-Capitale innove sur ce plan en tentant de mobiliser les données continues (basées sur les comptages réalisés au quotidien dans les centres de formation même, en l'occurrence les CEFA et l'EFPME/SFPME).

2.4. L'article 2 prévoit « que l'outil puisse permettre » des analyses à différents échelons territoriaux, dont celui du « Bassin de vie » ; et l'article 5 §4.5 stipule, de manière générale, que le Comité de pilotage (créé

⁸ Ce n'est pas le cas pour les données de Bruxelles Formation et de ses partenaires, ainsi que du Forem, mais bien pour l'Enseignement obligatoire, l'Enseignement de Promotion sociale, l'Enseignement supérieur et les Formations des Classes moyennes (IFAPME et SFPME/EFPME).

par l'article 5 §2) statue « sur toutes demandes de données agrégées ou individuelles issues du cadastre ». Mais il y a lieu d'insister sur la nécessité de la prise en compte par ce Comité des demandes que les acteurs locaux exprimeront dans le cadre des (futurs) « Instances de bassins de vie ».

3. Considérations particulières

3.1. Un des intérêts principaux du projet en discussion est de relier l'enseignement secondaire non pas uniquement au marché du travail mais également à l'ensemble des autres opérateurs « éducation-formation » dont le Forem et Bruxelles Formation (et leurs partenaires de l'insertion socioprofessionnelle), l'Enseignement de Promotion sociale, l'Enseignement supérieur ainsi que les Formations des « Classes moyennes ».

Le dispositif permettra ainsi tout particulièrement de compléter les indicateurs européens (taux d'Abandon scolaire précoce et taux de NEETs) relatifs à la situation bruxelloise, trop peu précis en l'état actuel de l'échantillon des Enquêtes forces de travail.

Il permettra aussi des focales sur des enjeux de formation tout au long de la vie tels que, par exemple, le passage entre le secondaire et le supérieur, la reprise d'études, les sorties pour tous les niveaux d'enseignement et opérateurs mais aussi les entrées (et donc les vraies sorties, sans entrée par la suite chez un autre opérateur), les sorties sans diplôme (du moins là où c'est possible), les essais successifs dans l'enseignement supérieur, le recours ou non à certains opérateurs, les aller/retour formation-emploi, la situation de certaines filières, les impacts de l'état du marché du travail sur les parcours...

3.2. Mais ce Projet d'Accord présente également (et naturellement) des limites propres dont il faut bien prendre conscience :

- Il ne concerne que les parcours des personnes ayant été initialement scolarisées à un moment ou un autre dans l'enseignement obligatoire de la FWB ou de la Communauté germanophone, voire de la Communauté flamande dans un second temps (et non dans d'autres systèmes à l'étranger). Soulignons donc bien qu'il ne cherche pas à produire structurellement une « analyse globale des trajectoires »⁹ ou le panorama de l'ensemble des parcours possibles de tous les individus entre tous les acteurs de la formation de l'insertion et/ou de l'enseignement.
- Ce dispositif ne permettra pas plus un suivi rapproché, de court terme, des politiques, vus les délais qui seront nécessaires au rassemblement, au croisement et à la validation des données.

3.3. L'Accord interroge dès lors d'autant plus les articulations avec d'autres démarches régionales (celles d'Actiris et Bruxelles Formation) ou flamandes (qui permettent notamment de verser les données « diplômes » scolaires flamandes dans la Datawarehouse de la BCSS). Il ne s'agit pas bien entendu de se tromper d'objectif et de chercher à construire dès à présent un outil global d'analyse permanente de l'ensemble des parcours (si tant est que cet objectif est atteignable et souhaitable), mais bien de **veiller à la cohérence et à la complémentarité entre les démarches actuelles en organisant leur dialogue**. Cette attention est à penser et à intégrer dès le départ du lancement d'un tel projet.

3.4. **En matière de collaborations tout particulièrement sur Bruxelles, il importe de signaler l'importance de la présence des acteurs flamands comme observateurs** (article 5 §3). Sur ce plan, l'article 5 §4.7. prévoit de manière heureuse que le Comité de pilotage prenne « des mesures visant à permettre un développement et une mise en œuvre cohérente du cadastre avec les outils similaires développés par la Communauté flamande afin de pouvoir envisager un échange de données sur les étudiants et les élèves qui passent d'une Communauté à l'autre ».

⁹ Véronique Clette, Emmanuelle Pottier, Isabelle Sirdey, [Dispositifs d'observation et d'analyse du parcours des chercheurs d'emploi : de la formation vers l'emploi. L'exemple Bruxellois](#), dans *A l'épreuve du temps : données longitudinales et analyse de l'action publique*, Cereq, Relief, n° 42, 2013, p. 181

3.5. L'accord demande de poursuivre et achever, voire entamer, les travaux structurels d'amélioration des données de différents opérateurs dont particulièrement l'Enseignement de promotion sociale et les formations des « classes moyennes » (EFPM/SFPME sur Bruxelles), tel que déjà souligné dans l'Etat des lieux de la Formation professionnelle de la CCFEE paru en 2007¹⁰.

L'Enseignement de promotion sociale a lancé récemment un chantier touchant à cet aspect : il faudra veiller à la cohérence entre ce nouveau « Décret pilotage »¹¹ et les besoins du cadastre afin de veiller à ne plus multiplier les demandes aux écoles et recueillir les données les plus pertinentes.

3.6. Un des intérêts du projet est de pouvoir prendre en compte des parcours, et pas uniquement des diplômes, dans l'estimation des « compétences ». Cela permettra par exemple de voir si passer 3 ans dans l'enseignement supérieur sans pour autant décrocher de diplôme donne des atouts valorisables sur le marché du travail ... Mais il faut par contre regretter que des données d'une importance aussi stratégique que les informations individualisées relatives à l'obtention des différents diplômes, ne sont pas disponibles à la sortie de l'enseignement secondaire francophone.

L'Administration de l'enseignement ne les réclame pas aux écoles. Par ailleurs, l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) récolte par école des informations relatives aux certifications scolaires (le fichier « diplômes »), sans qu'il ait été prévu de les rattacher à des individus précis (présents par ailleurs dans le « fichier élèves » avec leur identifiant).

D'autre part, le chantier « Signalétique élèves » qui devrait notamment permettre d'unifier la récolte et l'analyse des données relatives aux élèves et celles portant sur les diplômes s'est depuis de longues années enlisé dans des difficultés techniques et des désaccords entre acteurs (professionnels de terrain, réseaux, administration, etc.).

Les analyses et estimations ingénieuses du Service des Indicateurs¹² du pilotage inter-réseaux du système éducatif ont pu dans l'immédiat contourner cette absence de données individualisées relatives aux diplômes par la production d'indicateurs globaux relatifs aux diplômes obtenus. Mais ces « proxy », très performants au niveau agrégé, ne permettent pas de pallier l'absence de lien avec les individus.

La méthodologie cadastre demande de régler ces difficultés pour pouvoir produire des données rattachées à des individus et ainsi construire des parcours individualisés à l'ensemble des niveaux. Il n'est pas possible en Belgique francophone de savoir quel(s) diplôme(s) a obtenu tel individu précis. Cet indicateur crucial dans les relations éducation/formation–emploi ne peut plus faire défaut. C'est d'autant plus important pour l'enseignement qu'actuellement la production de données sur les sortants de l'enseignement dans les systèmes de formation ou d'emploi ne permettra pas de distinguer les individus qui ont réussi de ceux n'ayant pas obtenu de certification : cela générera inévitablement une vision tronquée du travail des acteurs de l'enseignement secondaire, comme les travaux commandités par la CCFEE l'ont montré¹³. Il n'est évidemment pas indifférent de pouvoir distinguer ou non un élève qui a réussi au terme de son parcours scolaire de celui qui a simplement fréquenté l'enseignement sans obtenir de diplôme, à moins de se résoudre à ne pas pouvoir mettre en évidence la plus-value de cette réussite en termes de compétences acquises et de valorisation de ces compétences dans d'autres champs.

¹⁰ [État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 2005-2006](#), CCFEE, Bruxelles, décembre 2007 ; Avis n° 75 de la CCFEE, [État des lieux de la formation professionnelle. Enseignements et perspectives](#), adopté le 18 mars 2008.

¹¹ [Décret portant diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant l'e-learning dans son offre d'enseignement](#) du 20 juin 2013.

¹² Voir notamment : [Indicateurs 2012 - 28 - certification en 6e année de l'enseignement secondaire](#) ; [Indicateurs 2011 - 29 Taux de certification en 6e année secondaire de plein exercice](#) ; [Indicateurs 2011 - 28: Rythmes scolaires individuels et types de certification en 6e année de l'enseignement secondaire de plein exercice](#) ; Béatrice Ghaye, Bérénice Talbot, Christine Mainguet, Isabelle Reginster, Nathalie Jauniaux, [Pertinence des données longitudinales pour la mesure de l'abandon scolaire précoce, critère de référence de la stratégie UE 2020](#), dans *A l'épreuve du temps : données longitudinales et analyse de l'action publique*, Cereq, Relief , n° 42 , 2013, pages 93-116.

¹³ Voir : Pasquale Ceniccola, Nouria Ouali, Pierre Desmarez et Mathieu Veinstein, *op.cit.*